

ou du nord au sud de la province. Mais où a-t-on dépensé l'argent? On a dépensé plus d'un quart de million le long de la rive du lac où les routes carrossables sont très supérieures à celles de la zone intérieure de la province. Tout ce que je demande au ministre c'est de voir à ce que l'on traite équitablement les différentes régions de la province et à ce qu'on ne gaspille pas l'argent, car je dis et je crois—et ceci, avec beaucoup d'autres—que les habitants de la province d'Ontario commencent à bien comprendre qu'on dépense la plus grande partie de cet argent pour des fins politiques.

Quelques DEPUTES: Très bien, très bien!

M. BEST: Non pas que ce Gouvernement réalise quelque bénéfice de cette dépense. L'honorable député de Red-Deer l'a dit, j'ai condamné cette politique, dès le début. Je crois qu'il y a trop de doubles emplois vu que les gouvernement fédéral et provinciaux vont dépenser de l'argent pour des travaux de même nature. Je crois qu'on devrait établir définitivement ce que la municipalité, la province et le Dominion doivent faire respectivement et puis, les laisser arranger l'affaire à leur gré. Je sais que cette dépense est une source d'ennuis pour le gouvernement fédéral, parce qu'on nous blâme de gaspiller l'argent du peuple, sans se préoccuper du mode d'emploi de ces deniers. Il est certain que les fonctionnaires provinciaux d'Ontario n'accomplissent pas leur devoir. Je parle en connaissance de cause et je dis aux honorables membres de la droite que les cultivateurs de la partie du pays que j'habite protestent énergiquement contre cette folle dépense sur les routes.

L'hon. M. MURPHY: A titre de voisin de mon honorable ami de Hull de l'autre côté de la rivière, je voudrais compléter ce qu'il a dit au sujet de la route de Hull à Wakefield. En réponse à une question posée par l'honorable député, le ministre des Chemins de fer a déclaré qu'on n'avait encore reçu du gouvernement de Québec aucune requête demandant la construction de cette route. A en croire les journaux, les municipalités intéressées ont conclu une entente préliminaire et sont tombées parfaitement d'accord sur le chemin qui doit être construit et sur l'abolition des péages sur ce qui reste des chemins à barrières. Une requête de la part du gouvernement de Québec est-elle la seule démarche qui reste à faire pour que ce travail se fasse.

[M. Best.]

L'hon. M. REID: Oui, il faut que le gouvernement de Québec le demande. Nous n'agirons qu'après avoir reçu une demande du ministre provincial des travaux publics.

L'hon. M. MURPHY: Cette demande reçue, on se mettra à l'œuvre?

L'hon. M. REID: La question sera étudiée et si nous n'y voyons pas d'objections, nous approuverons les plans et le travail commencera, le trésor fédéral se chargeant de 40 p. 100 du coût.

M. COPP: Il est consolant de constater que nos honorables amis de la droite ont fini de bien comprendre que le Gouvernement dépense de l'argent follement et au petit bonheur. Ils commencent à se ranger à notre manière de voir, et s'ils prennent cette attitude à l'occasion d'un crédit aussi minime que celui que nous sommes à étudier, soit \$53,000, il est évident qu'ils ne la modifieront pas, lorsque nous devrons débattre des crédits pour des sommes considérables. L'honorable député de Dufferin trouve beaucoup à redire à la construction de quelques routes, dans son comté; il dit que les cultivateurs de ces localités sont sur le point de vendre leurs terres pour aller s'établir ailleurs. Eh! bien, si mon honorable ami veut être loyal envers lui-même et envers ses électeurs, il se hâtera, dès que la session sera terminée, de retourner auprès d'eux pour leur dire de se tenir prêts, en prévision du jour où le Gouvernement aura le courage de faire des élections générales et pour leur conseiller—comme en réalité il nous engage nous-mêmes à le faire—de voter contre un Gouvernement qui gaspille les deniers publics. Si je le comprends bien, ce crédit doit aider à la construction de routes, mais cette aide doit être distribuée honnêtement et équitablement entre les provinces, chacune recevant la juste part que légitime le chiffre de sa population.

Je crois qu'on procède de la façon suivante: on transmet au commissaire les détails touchant les routes que la province désire faire construire dans un certain laps de temps; le commissaire et ses ingénieurs l'examinent et ensuite on décide quel genre de route il faut construire. Après cela le gouvernement provincial met l'entreprise en adjudication, et si les soumissions sont satisfaisantes, les travaux sont adjugés et entrepris sous la surveillance des ingénieurs fédéraux assistés des ingénieurs provinciaux; la province et le gouvernement fédéral se partagent les frais suivant une certaine proportion. D'après moi, cet article